

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 2 (1944)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Manuel des Bourses Suisses 1943¹

Depuis plus de 10 ans, chaque automne, l'Imprimerie Centrale édite une volumineuse publication, intitulée « Le Manuel des Bourses Suisses », à la rédaction de laquelle M. C. Kling apporte ses qualités de patientes recherches, de classification et son désir de faciliter le travail d'autrui. Il serait déplacé de vouloir le présenter aux lecteurs de la *Revue économique et sociale*, qui en connaissent sans doute les inappréciables avantages. Nous voulons simplement leur rappeler que le Manuel des Bourses Suisses 1943 contient de très nombreux renseignements sur chacune des sociétés dont les titres, actions ou obligations sont cotés en Suisse.

Documentation inépuisable ; l'homme d'affaires comme le simple particulier, l'économiste et l'épargnant y trouveront des indications sur la vie financière des sociétés, leur importance, leurs tenants et aboutissants, leurs possibilités immédiates et futures. Les bilans et les comptes de profits et pertes qui y sont publiés et qui reflètent l'activité des sociétés, au cours des six dernières années, permettent de faire de précieuses comparaisons et de tirer d'utiles conclusions.

Enfin, on y trouve aussi la liste de tous les emprunts de corporations de droit public, avec les modalités d'emprunt et de remboursement, renseignements indispensables pour celui qui désire placer ses fonds en titres d'Etat à plus ou moins longue échéance.

J. G.

La politique commerciale de la Suisse 1932-1939²

Quand on examine les mesures arrêtées depuis 1931 par les différents Etats, dans le domaine de la politique commerciale, on peut se demander s'il est encore logique de parler de mesures d'exception. Pour parer aux consé-

¹ C. KLING : Manuel des Bourses Suisses 1943. Imprimerie Centrale S. A., Lausanne, 11^{me} édition 1943, 604 pages.

² Doris KARMIN : *La politique commerciale de la Suisse 1932-1939, contingents et accords de clearing*. Georg & Cie S.A., Genève 1944, 287 pages.

quences profondes et néfastes nées de la crise de 1930, tous les gouvernements ont peu à peu dénoncé les traités de commerce qui réglaient les rapports internationaux, pour les remplacer par des conventions bilatérales qui devaient permettre à leur commerce extérieur de se maintenir à un certain niveau, sinon de se développer.

La Suisse n'a pas échappé à cette transformation et comme le bilatéralisme s'est substitué à l'ancienne politique classique des traités de commerce, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de nous adapter aux circonstances nouvelles.

C'est à la période qui s'étend de 1932 à 1939 que Mlle Doris Karmin, docteur ès sciences politiques de l'Université de Genève, vient de consacrer une volumineuse étude.

Dans une première partie, l'auteur examine le problème du contingentement, mesure de politique commerciale destinée à limiter quantitativement les importations. Mais la Suisse s'est aperçue qu'il ne suffisait pas de limiter les importations et qu'une telle politique frappait en retour ses exportations, en ce sens que les Etats étrangers appliquaient à nos produits les mêmes méthodes que nous à l'endroit des leurs. C'est pourquoi, très vite, nous nous sommes engagés dans la voie de la politique dite de compensation, qui tend à favoriser les Etats disposés à ouvrir leurs frontières à nos marchandises.

Mlle Karmin a fait une étude approfondie ; elle est entrée dans le détail du fonctionnement et de la technique du contingentement, puis elle a cherché à en délimiter le champ d'application en Suisse.

Cette première partie vaut au lecteur de faire connaissance avec les offices centraux d'importation, d'être initié aux principes qui ont présidé à la répartition du contingent entre pays et entre importateurs. Enfin, Mlle Karmin examine les résultats de cette politique pour la Suisse.

Dans une deuxième partie intitulée « La réglementation des paiements », l'auteur trace un tableau de la situation financière internationale à la veille de la période examinée, puis étudie le deuxième aspect de la nouvelle politique commerciale de la Suisse : soit celui de la réglementation des paiements. Les formes de la réglementation sont au nombre de trois : accords de clearing, accords de compensation, accords de paiement. Là également, Mlle Karmin ne s'est pas contentée d'exposer superficiellement les différences que comportent ces diverses formes de réglementation.

C'est avec le plus vif intérêt qu'on suit l'auteur dans le dédale des accords passés avec de très nombreux Etats. Ces accords comportent des stipulations particulières et des dispositions exceptionnelles compliquant singulièrement la tâche de celui qui cherche à avoir une vue d'ensemble de notre politique. Mais il nous plaît, ici, de reconnaître l'esprit de synthèse de Mlle Karmin qui est parvenue à donner une vision très claire de cette politique.

La section consacrée aux règlements de nos créances financières avec l'Allemagne est extrêmement fouillée et permet de suivre sans difficultés la genèse de notre politique commerciale avec notre plus grand fournisseur et notre plus important client.

Après avoir lu l'ouvrage de Mlle Karmin, on saisit mieux aussi les efforts qui ont toujours été faits pour protéger et soutenir le tourisme dont le solde actif était estimé, en 1929, à 510 millions de francs et compensait à lui seul les quatre cinquièmes du passif de la balance commerciale.

Enfin, le dernier chapitre traite des accords de compensation et de paiement qui, sans jouer le rôle des accords de clearing, ont apporté une solution satisfaisante à certaines questions pendantes.

Au cours des dernières années, les conséquences profondes de la réduction du commerce international ont engagé de nombreux économistes à se pencher sur ce problème. D'aucuns pourraient douter de l'opportunité de cette abondante littérature. La lecture de l'ouvrage de Mlle Karmin fera disparaître leurs doutes ou leurs préventions. L'auteur, qui a le souci du détail, fixe dans son étude, avec autant de clarté que de pénétration, une des périodes les plus intéressantes de notre politique commerciale.

J. G.

Les réserves dans les sociétés anonymes¹

Les réserves sont des économies que réalise l'entreprise, des capitaux qu'elle amasse pour être en mesure de faire face à des besoins futurs et imprévus ; elles sont un des principaux instruments de toute politique d'auto-financement. Elles contribuent au développement d'une affaire, à l'amélioration de son rendement, de sa liquidité et de sa sécurité.

Dans la société anonyme, le capital social, défini parfois comme « la seule garantie des créanciers », doit rester fixe. Or, l'un des principaux éléments qui contribuent à son intégrité est précisément la constitution de réserves, lesquelles ne sont pas spécifiques aux sociétés anonymes ; on en trouve aussi dans les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés en commandite par actions, les sociétés coopératives qui sont régies, en matière de réserves, par les principes applicables aux sociétés anonymes.

Il faut savoir gré à M. de Senarclens d'avoir étudié à fond un problème si vaste et si actuel. Dans son introduction, l'auteur prétend à juste titre que son ouvrage est, à la fois, juridique et comptable, et il doit être félicité de n'avoir pas négligé cet aspect du problème et d'avoir présenté les réserves dans le cadre qui leur est naturel, celui du bilan.

Dans un premier chapitre consacré aux réserves en général, à leur investissement et à leur rôle, on lira avec intérêt l'étude approfondie des opérations compliquées de l'augmentation du capital par incorporation des réserves, du remboursement des dettes et du rachat de bons de jouissance effectués à l'aide des réserves. L'auteur traite ensuite les réserves légales, facultatives et latentes. C'est donc à la fois en juriste et en comptable que M. de Senarclens

¹ Jean DE SENARCLENS : *Les réserves dans les sociétés anonymes*. Librairie de droit F. Roth & Cie, Lausanne 1943, 344 pages.

s'efforce de dégager la nature véritable des réserves et de les opposer à d'autres comptes, tels qu'amortissements, provisions, passifs transitoires, passifs par anticipation, réserves techniques des sociétés d'assurance, reports de bénéfices qui, dans la pratique, sont l'objet de fréquentes confusions.

Le chapitre consacré aux réserves latentes en particulier apporte quelques notions nouvelles en la matière. L'auteur reconnaît les dangers que sont de telles réserves pour des administrateurs peu scrupuleux ou peu habiles, mais il insiste sur le fait que les interdire causerait des torts importants à l'économie nationale. Elles constituent en effet « une masse de manœuvre » dont l'administration dispose à sa guise et qui lui est aussi indispensable que les troupes de réserve que tient un général, à l'insu de l'ennemi, prêtes à intervenir au moment et à l'endroit qu'il estime opportuns ; elles assurent peut-être mieux que les autres la répartition d'un dividende aussi constant que possible.

En conclusion, M. de Senarclens constate que le législateur suisse favorise la constitution de réserves en dépit du droit personnel des actionnaires au bénéfice net et qu'il préfère au principe de la sincérité celui de la prudence du bilan. C'est pourquoi, tout en regrettant certaines imperfections de forme, l'auteur souscrit presque entièrement aux décisions prises par le législateur, en 1936. Il souhaiterait cependant une extension des devoirs et des compétences de l'organe de contrôle prévu par le C.O., qui pourrait se composer de spécialistes ou d'une commission de surveillance nommée par le Conseil fédéral, analogue à la commission centrale des banques.

Nous ne saurions terminer cette brève analyse sans relever la clarté et la précision du style de M. de Senarclens. Le lecteur suit sans peine les questions de principe que discute l'auteur, lequel a étayé ses conclusions de démonstrations pratiques et illustré ses raisonnements par de fréquents exemples tirés d'une connaissance approfondie de la comptabilité commerciale.

Les nombreuses citations extraites de rapports de gestion de sociétés suisses et étrangères enrichissent cette étude dont on ne saurait trop recommander la lecture.

L. B.

La paix totale par l'équilibre économique absolu ¹

Les hommes pensent que les problèmes sociaux peuvent se résoudre en appliquant certains principes. L'observation semble au contraire démontrer que la vie des peuples est dominée par des nécessités économiques indépendantes des principes et supérieures à toutes les volontés.

Nous nous sommes persuadé à nouveau de cette vérité en lisant l'ouvrage de M. Th. Koelliker, ingénieur diplômé de l'Université de Lausanne, dont la pensée rigoureusement entraînée au développement mathématique a saisi le problème sous l'angle de la raison pure et à la lumière exclusive d'une démonstration cartésienne. Si convaincante que celle-ci cherche à être, elle ne doit

¹ Th. KOELLIKER : *La paix totale par l'équilibre absolu*. Ed. Perret-Gentil, Genève. 1943, 192 pages.

point nous faire oublier que l'organisation économique ressortit à un domaine sans cesse en mouvement, difficilement préhensible, dont les éléments constitutifs se trouvent rarement rassemblés harmonieusement et simultanément, et qui en définitive relève de l'union et des oppositions intimes des individus et de leurs groupements. Or si l'homme passe, la nature humaine reste. C'est pourquoi il est devenu si malaisé d'avoir foi en l'idée de progrès, que trop longtemps nous avons assimilé à la croyance optimiste que tous les instruments qui augmentent notre richesse et notre jouissance nous rendent meilleurs.

Le travail de M. Koelliker a des qualités indéniables de clarté d'exposition et, nous l'avons déjà déclaré, est construit en un enchaînement déductif et rationnel plaisant à suivre. Venu tardivement à l'étude des phénomènes économiques, et de ce fait moins anxieux de leur complexité que l'économiste dont la formation classique a rendu le jugement nuancé et circonspect, l'auteur ne craint pas les affirmations les plus nettes, les déductions les plus radicales, ce qui l'amène à des conclusions qu'à tout le moins on hésite pourtant beaucoup à partager.

Il est naturel que l'après-guerre, si tant est qu'il soit séant d'en parler alors que nous n'avons pas à nous préoccuper exclusivement comme tant d'autres nations de la guerre elle-même et de ses fins, pose à tous les esprits des problèmes dont la solution pratique risque d'ajouter de nouveaux troubles aux conflits déjà en cours. On peut donc admettre, dans un temps où la sagesse pour s'être un peu trop meurtrie aux angles de la vie conseille de ne plus s'étonner de rien, que les points de vue les plus spécifiquement révolutionnaires, économiquement parlant, trouvent l'occasion d'être exprimés, voire débattus, repris ou réfutés. A ce titre, le livre que nous signalons est utile.

L'économie politique est la science qui concerne les phénomènes naturels auxquels donnent lieu les transactions entre les hommes. Pour étudier une science, il faut une méthode. Celle qui a été adoptée, qui consiste à analyser tous les effets successifs d'une cause première, pose comme postulat de départ *la loi de l'action et de la réaction*, tout déplacement de force ou de mouvement entraînant sans exception une rupture d'équilibre. Or, les agents déséquilibants par excellence seraient *la loi du plus fort* et *la loi du moindre effort*, c'est-à-dire l'instinct de propriété et l'égoïsme d'une part, et l'instinct de conservation de l'autre. Sitôt que l'égoïsme, voire l'intérêt, se sentent menacés ou provoqués, fatalement ils actionnent la loi du plus fort, tandis que quand l'instinct de conservation, le besoin, sera en péril, il cherchera son assouvissement jusqu'à provoquer une solution de désespoir, troubles ou révoltes.

Laisser s'affronter le besoin et l'intérêt, c'est donc immanquablement susciter la lutte, et par là même engendrer déséquilibre et désordre. Un système économique scientifique ne permettra de ce fait pas que le besoin et l'intérêt se heurtent. Il évitera même que deux intérêts entrent en compétition, l'équilibre de deux forces semblables n'étant pas non plus possible. En revanche, lorsque ce sont deux besoins qui s'opposent, l'équilibre est trouvé par équivalence des forces et quand les besoins ont été réciproquement satisfaits, l'équilibre est maintenu par disparition des deux forces.

Dans *la loi de l'offre et de la demande*, l'offre présente trois mobiles : la générosité (qui ne peut être retenue que comme une éventualité, sur le plan

idéologique), le besoin et l'intérêt. Les mobiles de la demande sont aussi ces deux derniers éléments. On constate donc que si l'offre et la demande intéressées se trouvent en présence, il y aura peut-être tentative de transaction, mais pas nécessairement réussite, conséquence de l'effet déséquilibrant de l'égoïsme. Si l'offre et la demande sont nécessaires (les deux besoins mis en présence), le succès est assuré, l'unique préoccupation étant l'assouvissement : il y a *équilibre qualitatif*. Si le besoin est du côté de l'offre, et l'intérêt du côté de la demande, celle-ci sort victorieuse de la situation ; c'est le cas de la *déflation*, de la chute des prix. Le déséquilibre est défavorable à l'offre, à la production. Si l'intérêt est du côté de l'offre, et le besoin du côté de la demande, celle-ci est victime des conjonctures : c'est le cas de l'*inflation*, de la hausse des prix. Le déséquilibre est favorable à la production, défavorable à la consommation.

Le cas de l'équilibre rigoureux et permanent — par l'opposition des besoins suivie de leur satisfaction réciproque — nécessite de pouvoir créer à volonté le besoin du côté où il n'existe pas. Quels en sont les moyens ? Du côté de l'offre, il n'y en a qu'un, c'est la production. Celui qui produit doit vendre. Plus il produit, plus il doit vendre. Le machinisme — en tant que générateur du besoin de vendre — est donc un élément favorable à l'équilibre qualitatif. Du côté de la demande ces moyens sont plus nombreux, mais moins efficaces : excitation à la consommation accélérée de produits de mauvaise qualité, véritable camelote, dont le remplacement rapide est nécessaire ; ou bien au contraire, mise sur le marché de produits sans cesse supérieurs, provoquant le désir de renouvellement ; c'est encore par la tyrannie de la mode ou l'indispensabilité du confort ; enfin la demande peut être créée de toutes pièces par la destruction consécutive à la guerre ou l'anéantissement des stocks.

Aucun de ces moyens pour provoquer le besoin du côté de la demande n'étant satisfaisant, c'est que le principe même qui en est à la base n'est pas rationnel. L'intervention de l'économie dirigée d'autre part, qui réglerait un flux constant entre la production et la consommation, n'est possible qu'avec le secours d'une multitude permanente de statisticiens, de contrôleurs et de fonctionnaires, de plus en plus envahissante et coûteuse, et une suppression intolérable de liberté et de fantaisie par l'imposition de logements standard, de mobiliers standard, de vêtements standard, de vie standard. Alors, où est l'erreur ?

M. Koelliker la voit dans la monnaie qui ne jouerait pas son vrai rôle, celui pour lequel elle avait primitivement été choisie, permettant simplement l'échange indirect au lieu du troc entre deux marchandises ; marchandises soumises à la *dépréciation naturelle* et dont l'usage de l'une comme de l'autre devait se faire pendant qu'elles gardaient toute leur valeur. Or la monnaie originelle étant devenue monnaie frappée, puis *monnaie conventionnelle* à caractère impérissable, il s'en suit que dans les transactions entre marchandise et monnaie, la première est un élément naturel, se dépréciant fatalement, tandis que la seconde est artificielle et arbitrairement stable. L'homogénéité a disparu, puisque sans qu'on fasse rien, au bout d'un certain temps, la marchandise aura pu perdre toute sa valeur, tandis que la monnaie, censée être l'équivalent de cette même marchandise, aura conservé toute la sienne. L'équivalence n'y

est plus, elle n'est qu'une fiction. La monnaie conventionnelle serait donc l'erreur de base de l'économie actuelle.

La possibilité de conserver, bien plus, de thésauriser la monnaie frappée et ses succédanés a non seulement supprimé ce besoin d'échanger, d'acheter, que la nature entretient harmonieusement, mais encore, ce qui est pire, aboli toute possibilité satisfaisante de le recréer. Or, puisque l'opposition des besoins est une nécessité première de l'équilibre économique, c'est la monnaie frappée, elle seule, qui est cause de tous les échecs. La vraie science économique, telle que la conçoit notre auteur, reposerait sur cette découverte.

Le remède consisterait ainsi à éliminer l'erreur et à revenir à la monnaie originelle, dont on n'aurait point dû se départir. Et puisque le but à atteindre est celui de l'équilibre qualitatif et quantitatif : à marchandise qui se déprécie doit correspondre une monnaie qui ne soit plus immuable, mais qui se déprécie aussi dans le temps, une monnaie qui comme la marchandise, vieillisse, et qui soit soumise à un taux de dépréciation rationnellement appliqué, en un mot une monnaie *scientifique*. Un tel système créerait chez celui en possession d'une monnaie qui perd peu à peu de sa valeur le besoin de s'en débarrasser pendant qu'elle est encore intacte, besoin qui se placera du côté demande, en opposition au besoin côté offre — provenant spontanément de la production elle-même et qui existe déjà dans l'économie actuelle. Les affaires marcheraient à pleine cadence, la vente au comptant serait favorisée et par-dessus tout l'or, ce suppôt d'inégalités et de dissensions serait écarté, devenu parfaitement inutile.

Ayant ainsi tenté d'esquisser, en un développement succinct, l'essentiel de la théorie de l'équilibre économique absolu, objet des méditations de M. Koelliker, théorie qui sous un autre nom n'est pas sans avoir déjà par ailleurs quelques adeptes militants, nous en arrivons à ses conclusions, que la monnaie scientifique étant une monnaie à circulation forcée qui, en utilisant la puissance irrésistible de l'égoïsme, entretient le mouvement et la vie du circuit économique ; que thésaurisation et spéculation entravées, les crises économiques seront aussi supprimées ; que la valeur du capital ne devant plus résider dans sa masse inerte ou intrinsèque, mais dans son dynamisme et son potentiel de mouvement ; et enfin que cette monnaie assurant la prospérité générale, la production et la vente, et par conséquent le travail lui-même, la *paix sociale* sera gagnée sans l'épreuve d'une révolution et la *paix internationale* deviendra une possibilité matérielle par l'élimination des rivalités économiques !

Ce sont là visions sortant du cadre de notre mission. Nous avons tenu à présenter le plus objectivement possible, aux lecteurs de cette revue, un ouvrage traitant de sujets d'économie politique et sur lequel chacun pourra faire ses réflexions à loisir. Ayant pour notre part relevé l'originalité des idées et la lucidité de l'exposé de M. Koelliker, nous sommes à l'aise, — et celui-ci ne nous en vaudra pas — pour regretter dans les dernières pages de son livre l'abus d'un style de polémique et de dénigrement dont on souhaiterait que tout économiste s'abstienne, quel que soit le degré de vigueur de ses convictions. Une erreur de trente-cinq siècles, sur laquelle on ironise, pourrait bien être à tout prendre une vérité de toujours, car le système le plus ingénieusement et le plus mécaniquement conçu ne prévaudra jamais contre la psychologie de l'homme et ses penchants congénitaux.

M. Th. Koelliker évoque la nécessité de « repenser » tous les problèmes après le bouleversement de la guerre actuelle. Sur ce point, nous lui donnons entière et formelle adhésion. Peut-être même n'a-t-il pas tort, en un raccourci imagé, de concevoir qu'à la suite des grandes étapes de l'humanité, la chute de l'Antiquité, qui transforma les notions religieuses, la Renaissance, qui revisa nos notions artistiques et la Révolution française, qui entraîna la transformation des notions politiques, nous entrons dans une quatrième phase de l'histoire, celle d'une révision des notions économiques, conditionnées de plus en plus par des phénomènes postérieurs à la Révolution de 1789, tels que l'épanouissement de la science, l'utilisation généralisée de la machine et le développement effréné de la production.

Le système de la monnaie scientifique ne nous paraît pas cependant devoir être, — le sera-t-il jamais — une anticipation pour demain. Nous ne sachons pas en tous cas qu'il soit à l'ordre du jour de la conférence monétaire mondiale que le secrétaire américain au Trésor se propose de convoquer au cours des mois prochains !

Francis Yaux.